

TEXTE ADOPTÉ no 792

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

19 février 2002

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du **protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.***

**(Texte définitif.)**

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : -437 (2000-2001), 140 et T.A. 41 rect. (2001-2002).*

*Assemblée nationale : -3513 et 3564.*

- - - - -

**Traités et conventions.**

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, fait à New York le 25 mai 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 février 2002.*

*Sig*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3513.